

La réindustrialisation de la France passera par les Villes moyennes !

Edito

La succession de crises que nous avons connue a montré la nécessité et l'importance de produire à nouveau en France pour retrouver notre souveraineté industrielle.

Notre pays a pris conscience ces dernières années de notre dépendance dans les domaines stratégiques de l'énergie, de l'informatique, de la pharmacie et de l'agroalimentaire.

Les traductions de cette dépendance sont nombreuses : explosion du coût des énergies, pénurie de composants électroniques, inflation du panier alimentaire ou encore difficulté à se procurer certains médicaments.

Les Villes de France et leurs agglomérations structurent la géographie industrielle de notre pays, avec 70 % de l'emploi industriel qui se situent en dehors des métropoles, dans les territoires périurbains, ruraux et les villes moyennes.

Ce nouveau défi économique qu'est la réindustrialisation est avant tout celui des villes moyennes et de leurs agglomération qui sont les plus agiles et les plus à même de pouvoir accueillir des entreprises qui veulent développer ou créer leurs activités en France.

Nos territoires participent d'ores et déjà à la réindustrialisation car ils disposent du foncier et des infrastructures nécessaires à l'accueil des industries et offrent une qualité de vie à laquelle beaucoup d'habitants et d'actifs des métropoles aspirent.

Nous sommes ainsi convaincus que la réindustrialisation de la France ne se fera pas sans la participation active des villes moyennes et de leurs territoires.

Aussi, Villes de France met dans le débat public ses 22 propositions, issues de rencontres et échanges entre élus et chefs d'entreprises ainsi que de travaux du groupe de travail « réindustrialisation » pour favoriser le développement et le retour des industries dans notre pays.

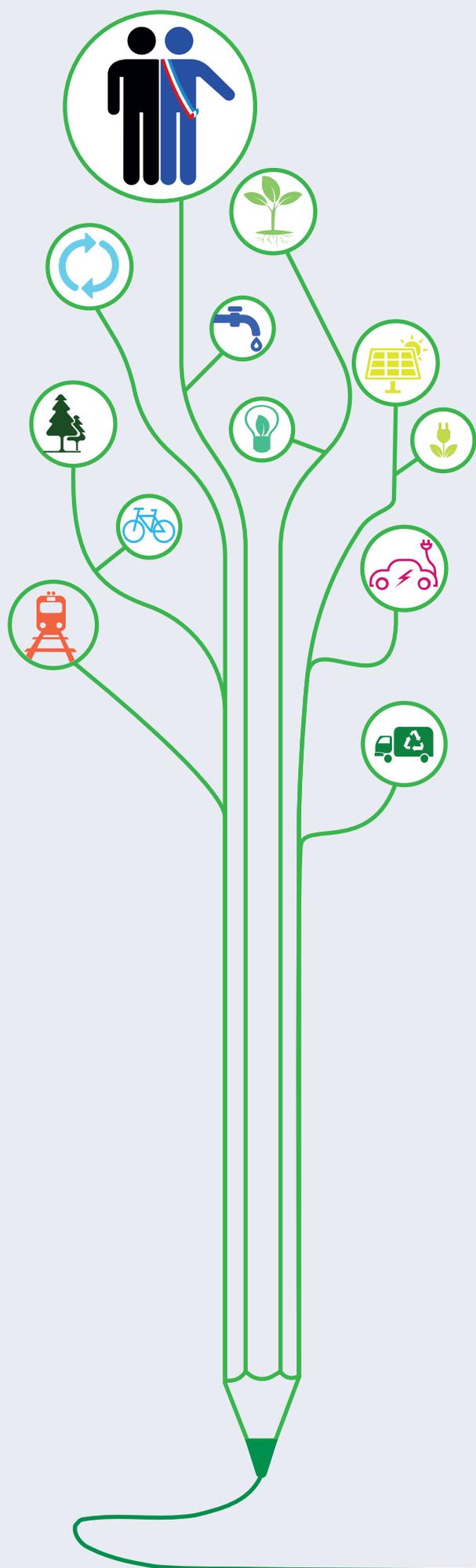
Ces propositions se veulent concrètes et ambitieuses afin de participer à la rédaction du Projet de Loi sur l'industrie verte et construire la France de demain.



Gil Avérous

Président de Villes de France
Maire de Châteauroux,
Président de la CA de Châteauroux
Métropole

VILLES
FRANCE
VILLES & AGGLOMERATIONS



Accompagner l'installation d'entreprises industrielles et soutenir le développement de l'industrie verte

Fiscalité et aides de l'État : accompagner le développement et la transition verte de notre industrie.

- **Inciter les entreprises à s'installer en France en créant un contrat fiscal entre les entreprises, l'État et les collectivités.** Ce contrat fiscal permettra de geler les taux des différents impôts et taxes (des collectivités et de l'État) pour une durée de 5 ans.
- **Instaurer une incitation écologique attribuée aux entreprises industrielles.** Cette incitation écologique prendrait la forme de crédits d'impôts pour les entreprises qui verdissent leurs activités industrielles.
- **Créer une « éco-conditionnalité des aides publiques ».** Les entreprises en contrepartie de l'accompagnement de leur projet industriel par l'État devront s'engager dans la transition verte de leurs activités.
- **Mettre en place des allègements et/ou exonérations temporaires (entre 3 et 5 ans) d'IS pour les entreprises** mettant en place des procédés innovants pour faire grandir l'industrie verte ou reprenant des friches polluées et difficiles à aménager.

« Verdir » la commande publique.

- **Favoriser l'accès des PME-TPE aux marchés publics** en simplifiant les démarches et en respectant les principes de la commande publique responsable comme l'impose la loi Climat et résilience de 2021.
- **Inciter à la prise en compte du bilan carbone comme critère de la Commande publique.**

Repenser la gouvernance du Programme « Territoire d'Industrie ».

- Parce que chaque territoire est différent, **lancer une seconde phase du programme « Territoires d'industrie » dont la gouvernance fonctionnera comme celle du programme « Action Cœur de Ville ».**

La reconquête industrielle ne peut pas se limiter à des aides allant de l'État vers les entreprises. Il faut penser l'implantation d'industries dans un schéma industriel local où se rencontrent Chefs d'entreprises, partenaires et pouvoirs publics locaux.

Le pilote local sera le Président de l'intercommunalité. Il définira, en partenariat avec les Maires concernés, les orientations à suivre pour

redynamiser son territoire et travaillera avec les partenaires pour apporter des réponses opérationnelles.

- Financer des postes de chefs de projets « Territoires d'industrie » pour suivre localement le programme.
- Revoir les périmètres des « Territoires d'industrie » pour qu'ils correspondent véritablement aux bassins d'activités et d'emplois.

Faciliter l'implantation rapide d'industries dans nos territoires

Rendre disponibles les friches pour y accueillir de nouveau des activités industrielles.

- Créer une surtaxe sur les friches vacantes (non productives) pour favoriser leur mise en vente rapide.
- Créer un fonds dédié à la reconversion et à la dépollution des friches industrielles pour rendre viables économiquement des opérations, ayant vocation à accueillir des activités économiques, qui ne le sont pas actuellement.
- Reconvertir en amont les friches qui sont les plus à même à correspondre aux investisseurs pour l'activité économique, les préparer en lançant préalablement les études et réaliser les travaux nécessaires pour y installer rapidement des activités.
- Créer un établissement public foncier dédié au portage de friches industrielles afin de conserver ces espaces le temps qu'une industrie s'y installe.

Simplifier les démarches des entrepreneurs porteurs de projets industriels.

- Réduire les délais d'installation en simplifiant les démarches administratives et renforcer la place de l'industrie dans les documents d'urbanisme.

L'instruction des autorisations relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement pourrait être allégée afin de permettre l'implantation d'une nouvelle activité industrielle dans des délais maîtrisés tout en garantissant un haut niveau de protection de l'environnement.

- Mettre les administrations publiques au service du développement industriel.
Les élus locaux et les entrepreneurs ont besoin d'un interlocuteur de proximité unique qui accompagne leurs projets. Aussi, il est

nécessaire que le Préfet puisse avoir autorité sur les autres services de l'État pour accélérer les délais et accompagner l'avancée des projets.

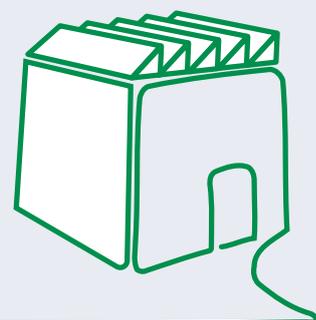
Rendre nos zones compétitives grâce à une offre eau/énergie attractive.

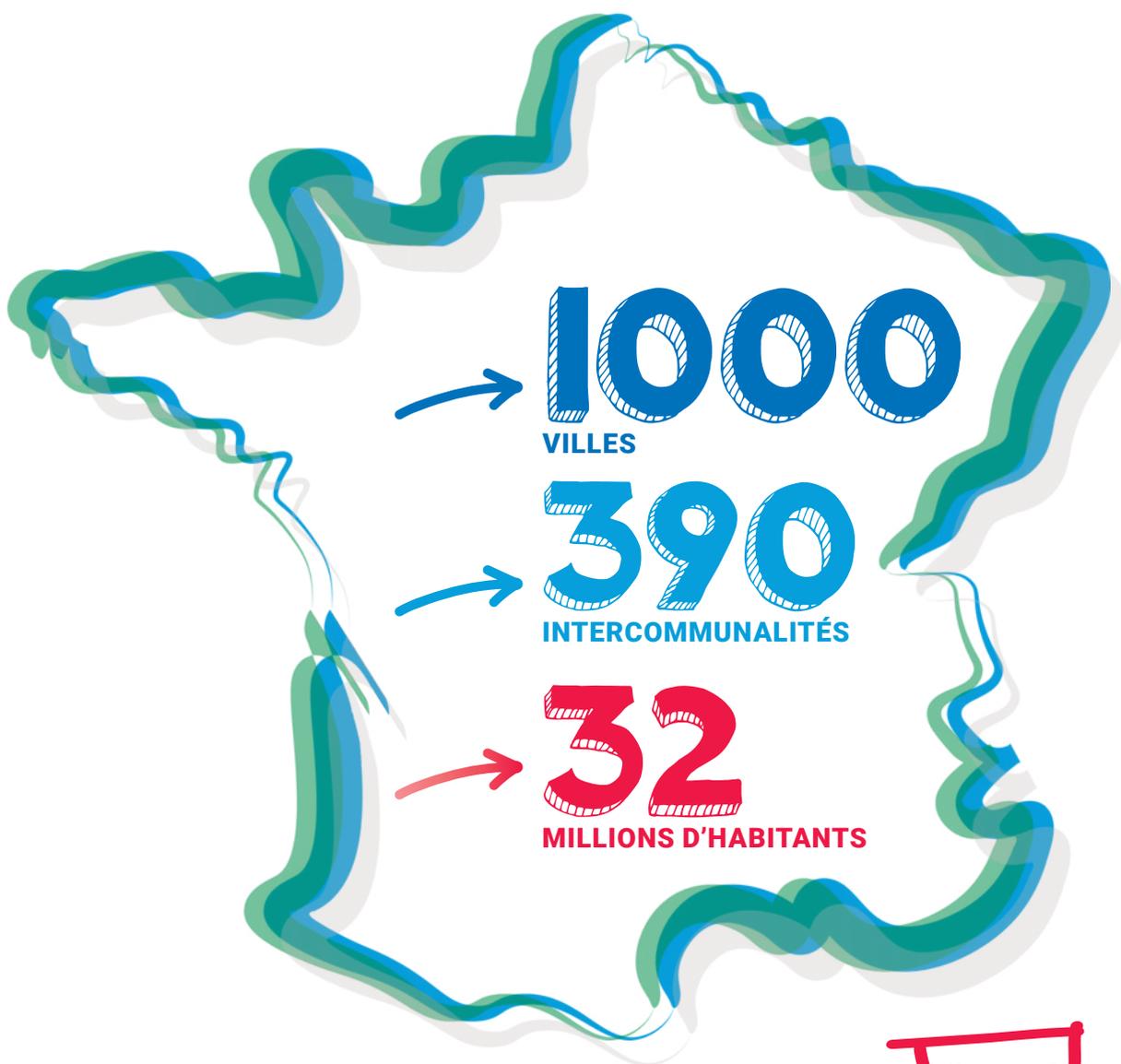
- Favoriser la création de structures rassemblant entreprises industrielles et collectivités pour augmenter la part d'énergie verte dans le mix énergétique local et ce dans les domaines de la méthanisation, de l'utilisation des déchets ou de la chaleur dégagée par les activités industrielles.
- Traiter la question de l'eau et de son recyclage à des fins industrielles alors que son accès dans certaines régions va devenir un enjeu majeur à court ou moyen terme.

Répondre aux besoins de recrutements grâce au renforcement de l'offre de formation locale

75.000 postes sont à pourvoir dans l'industrie. Un industriel sur deux anticiperait des difficultés à recruter dans les mois à venir.

- Permettre que soit décidé localement la création de filières de formations aux métiers de l'industrie afin de correspondre aux besoins du territoire.
- Inciter les professionnels des entreprises locales à dispenser des cours dans les établissements de formation initiale en développant les échanges entre les réseaux de PME /PMI et les filières de formation.
- Poursuivre l'installation de campus universitaires et de grandes écoles dans les villes moyennes.
- Développer les campus connectés pour que les étudiants restent étudier dans nos villes.
- Développer la formation par l'apprentissage, spécifiquement pour les cursus de Bac+3 à Bac+5.





37%

DE L'EMPLOI
INDUSTRIEL

20%

DE LA POPULATION
ÉTUDIANTE
NATIONALE

75%

DES VILLES MOYENNES
SIÈGES DE PRÉFECTURE /
SOUS-PRÉFECTURE

234

VILLES BÉNÉFICIAIRES DU
PROGRAMME NATIONAL
« ACTION CŒUR DE
VILLE » DÉDIÉ À LA
REDYNAMISATION DES
CENTRES-VILLES



94, rue de Sèvres • 75007 PARIS • 01 45 44 99 61
contact@villesdefrance.fr

